



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **Fermeture exceptionnelle des services**

## **La Ville de Cahors et le Grand Cahors préparent l'administration de demain**

**Mercredi 1<sup>er</sup> février, les services de la Ville de Cahors et du Grand Cahors fermeront exceptionnellement leurs portes au public de 9h45 à 14h30. Les agents sont en effet mobilisés autour de la direction et des élus des deux collectivités pour préparer et améliorer le fonctionnement des deux administrations et le service public ainsi apporté aux habitants du territoire.**

Le monde dans lequel nous vivons change tous les jours. Hier comme aujourd'hui symboles de stabilité et de solidité, les collectivités doivent faire face, comme les entreprises et les particuliers, à des données sans cesse renouvelées, un contexte en perpétuel mouvement, des techniques qui évoluent à marche forcée, un rythme de vie qui s'accroît et, pire, un contexte économique profondément dégradé.

Si le monde évolue, la demande, elle, se renforce, dans un contexte de difficultés : assurer un service public efficace, rapide, précis, solidaire, au plus près des besoins. Il faut animer, réparer, construire, aider, mais pas seulement. Il faut aussi développer, attirer, séduire...

### **Les collectivités doivent se mettre en mouvement pour anticiper ces évolutions.**

C'est pour cette raison que les équipes municipale et communautaire ont lancé la Ville de Cahors et le Grand Cahors dans la réflexion sur leurs fonctionnements, pour ne pas subir ce monde en perpétuel mouvement, mais proposer et agir, être présents pour continuer d'apporter cette stabilité, cette réponse, cette véritable solidarité.

Tous les services se sont mobilisés pendant plusieurs mois pour construire une ligne de conduite cohérente pour les années à venir. Ce travail de réflexion et de prospective se formalise aujourd'hui dans le projet d'administration communale et communautaire, qui se décline ensuite en projets de service. Il est présenté le 1<sup>er</sup> février à l'ensemble des agents des collectivités.

**Cette démarche à ce niveau de collectivités est suffisamment rare en France pour être soulignée.** Elle a été menée par plusieurs Conseils généraux, mais pas au niveau d'une agglomération de la dimension de Cahors.

**Un accueil téléphonique est toutefois maintenu, pour la Ville de Cahors et le Grand Cahors, de 9h45 à 12h et de 13h30 à 14h15, au 05 65 20 87 87.**

**Un accueil physique est également organisé à la Police municipale et à l'Etat civil.**